

Charte d'engagement pour l'accessibilité en formation des personnes en situation de handicap

Document à jour le 11/02/25

Cette charte vient définir l'engagement du CFA Les 3B Vitré dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation handicap.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 : Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées.

1. Pourquoi un engagement du CFA Les 3B Vitré ?

- Pour répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation.
- Pour accompagner les apprenants en situation de handicap.
- Pour faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé, mais également pour toutes les parties prenantes accompagnant les personnes en situation de handicap.
- Pour répondre aux exigences de la certification Qualiopi.

2. Comment accompagner l'évolution des pratiques du CFA Les 3B Vitré ?

- Engagement de la direction du CFA Les 3B Vitré dans une politique d'accessibilité.
- Mise en œuvre dès le premier accueil, des moyens d'identification de toute situation de handicap avec recherche de solutions.
- Veille sur l'accessibilité des formations pendant les périodes en situation de travail.

3. Nos engagements

- Designner un référent handicap
- Assurer une veille réglementaire et pédagogique
- Vérifier nos indicateurs d'accessibilité
- Déclarer son engagement dans la démarche

4. Les ressources à disposition du CFA Les 3B Vitré

- AGEFIPH, Cap emploi, veilles OPCO
- Ressources handicap formation



CFA LES 3B VITRÉ

4 rue Jean Boucher – 35500 Vitré

Le CFA Les 3B Vitré propose les formations de Sommelier-Caviste et de Biéologue-Zythologue en alternance

Liste des indicateurs d'accessibilité :

- Diffusion de la charte d'engagement au sein des équipes et des apprenants.
- Un référent handicap est nommé, sensibilisé et professionnalisé sur le handicap.
- Les missions du référent handicap sont définies dans une fiche de poste
- Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et administratives.
- La direction du CFA Les 3B Vitré affiche les coordonnées du référent handicap sur les livrets d'accueil
- Elle met à disposition du public un registre d'accessibilité conformément à la réglementation et dispose d'une attestation d'accessibilité pour l'ensemble de ces locaux.
- Les équipes pédagogiques ont connaissance de l'obligation faite au CFA de proposer des adaptations en termes de durée, de rythme, de méthodes et de supports pédagogiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.
- Le référent handicap mobilise les ressources externes pour la mise en place de réponses pédagogiques adaptées les objectifs individuels tiennent compte des répercussions du handicap et des aménagements possibles dans les enseignements théoriques et les périodes en entreprise.

Pour le CFA Les 3 B Vitré
Antoine JEULAND
Directeur